



# CONCOURS DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES

## CONCOURS INTERNE

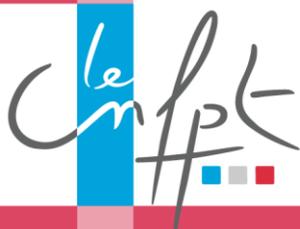
### Epreuves d'admissibilité

Libellé de l'épreuve	Durée	Coefficient
1) Une composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique	5 heures	3
2) Une note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information : politiques publiques de la culture et de l'éducation ; information et communication ; conservation et diffusion ; évolutions scientifiques et techniques ; enjeux politiques, sociaux et économiques.	4 heures	3

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves orales d'admission les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves écrites une note au moins égale à 5 sur 20.

### Epreuves d'admission

Libellé de l'épreuve	Préparation	Durée	Coefficient
1) Une épreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, comportant la traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury.  L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation.	30 minutes	30 minutes  traduction : dix minutes maximum, entretien avec le jury : vingt minutes minimum	3
2) Une conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme	30 minutes	30 minutes  commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum	5



# CONCOURS DE CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUES

## CONCOURS INTERNE

<p><b>3) Un entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle.</b></p> <p><b>Le jury s'appuiera également sur le dossier fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure.</b></p>	<b>30 minutes</b>	<b>30 minutes</b>  commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum	<b>4</b>
---	-------------------	--	----------